



VILLE DE VERSOIX

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

VERSION N° 1

FIGÉE LE:

22.03.2023 /LB

	Validé par:	Quand:	Suivi par:
Décision de lancer un message et sa délibération	Le Conseil administratif	08.03.2023	
Validation du message et de la délibération	Le Conseil administratif	22.03.2023	CL/OD
Présentation à la commission CSM	La Commission	23.03.2023	CL/OD
Préavis de la commission CSM	La Commission	04.05.2023	CL/OD
Présentation et préavis de la Commission FAE	La Commission	11.05.2023	JT/VA
Vote souhaité au Conseil municipal	Le Conseil Municipal	15.05.2023	CL

Crédit de CHF 80'000.-
destiné au financement du renouvellement des uniformes
de la Musique Municipale de Versoix (MMV).



Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Développement.....	2
3. Appel d'offre.....	3
4. Développement durable.....	3
5. Incidences sur le compte de résultats.....	4
6. Conclusion	4

1. Introduction

Après vingt années d'utilisation et l'usure constatée, la MMV doit renouveler ses uniformes. Il s'agit d'en réaliser 40 pour les musicien.ne.s habituel.le.s + 20 pour les nouveaux/futures musicien.ne.s et ceux-celles qui viennent en renfort pour certains concerts et les concours.

Le renouvellement des uniformes de la MMV est devisé à 94'000 CHF. L'association de soutien à la MMV se propose de trouver 14'000 CHF et demande à la Ville de Versoix de financer les 80'000 CHF restants.

2. Développement

L'uniforme crée une identité et offre une unité aux musiciens de l'harmonie. L'uniforme arboré par les musiciens de l'harmonie tient une place importante dans les diverses représentations. En effet, la MMV est appelée à représenter la Ville de Versoix en délivrant ces prestations lors de cérémonies officielles, mais également lors de concerts à Versoix et dans d'autres communes, d'autres cantons, voire à l'étranger, notamment lors de concours de musique.

Aujourd'hui ces uniformes sont très abîmés et deviennent peu présentables. Le stock de tissu de réserve de la MMV est épuisé et indisponible à l'achat; les musiciens actifs ne peuvent plus remplacer les pièces usées de leur uniforme et les nouveaux membres ne peuvent plus en avoir à disposition.

Un uniforme est composé des éléments suivants :

- une veste
- un pantalon
- un gilet
- deux chemises
- une cravate
- un nœud papillon pour les concerts en salle, concerts de gala ou concours
- une ceinture.

Ces pièces de costume doivent être assez infroissables, contenir des poches spéciales et un confort nécessaire à la pratique de certains instruments. Les prototypes féminins et masculins, déjà commandés par la MMV, seront présentés fin mars-début avril 2023 au Conseil administratif pour validation ou ajustements.

3. Appel d'offre

Pour mettre en concurrence les fournisseurs ce type d'uniforme, trois devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées :

- Act'Or, Cointrin (GE)et Saint-Blaise (NE) : CHF 93'699,- TTC
- Géroudet, Granges (VS) : environ CHF 107'160.- TTC (selon options choisies)
- Hess, Payerne (VD) : CHF 128'594.- TTC

La société Act'Or est la société recommandée pour sa qualité, ses tarifs, son expérience mais aussi sa proximité puisqu'il possède un atelier à Cointrin. Le montant pour 60 uniformes est de CHF 94'000 TTC. Les uniformes seront donc fabriqués en Suisse et d'une grande qualité pour une bonne durabilité (les uniformes actuels sont utilisés depuis 21 ans).

Le délai de réalisation de cette commande est d'une année. Pour obtenir les uniformes en mai 2024 et les porter à l'occasion du Concours cantonal des musiques qui aura lieu au mois de juin 2024, un versement de 47'000 CHF, soit 50% est demandé à la commande. Cette dernière devrait se faire en mai 2023, pour autant que le crédit soit accepté par le Conseil municipal. Le solde de 50%, soit 47'000 CHF, sera versé à la livraison.

L'association de soutien à la MMV propose de trouver 14'000 CHF par la recherche de fonds auprès des donateurs et mécènes (privés, entreprises locales, Fondations, Loterie romande...) ; ce qui ferait que le solde versé par la Mairie en 2024 serait de 33'000 CHF. La Ville de Versoix financerait ainsi au total 80'000 CHF.

4. Développement durable

- Environnement :
 - Bien que la provenance du tissu ne soit pas connue, la réalisation sur mesure sera vraisemblablement faite à Genève (ou en Suisse romande), réduisant une part de l'empreinte carbone liée au transport.
 - La qualité et la durabilité des produits de l'entreprise pressentie étant reconnues, ceci permettra vraisemblablement de garder les uniformes durant de nombreuses années.
- Economie :
 - L'entreprise pressentie étant basée à Genève, ceci permettra de faire fonctionner l'économie considérée comme locale au vu de la spécificité des vêtements.

- Bien que les représentations de la MMV ne soient pas hebdomadaires (<https://mmv.ch/services-et-manifestations/>), il paraît raisonnable de changer les uniformes abimés et devenus peu présentables après 21 ans d'utilisation.
- Social :
 - La MMV représente la Ville de Versoix auprès de la population et des autres communes, l'image véhiculée est donc importante. Une bonne image peut également être un facteur incitatif pour les personnes qui souhaiteraient rejoindre cette activité sociale.

5. Incidences sur le compte de résultats

Charges financières

Amortissement

Le montant du crédit sera amorti selon les taux prévus à l'art. 40. al. 7 RAC. Pour les subventions d'investissement versées à des entités privées, la durée d'amortissement est de 5 ans. Selon la planification prévue, un montant de CHF 16'000.- sera comptabilisé dans le compte de résultats dès 2024.

Intérêts

Le crédit sera financé par les liquidités disponibles de la commune. Toutefois, si celles-ci devaient être insuffisantes, le Conseil administratif pourrait contracter un emprunt. Dans ce cas, sur la base d'un taux d'intérêt de 2%, les charges annuelles seraient de CHF 1'600.-.

Autres charges

Le versement de cette subvention n'aura pas d'impact sur les autres charges de fonctionnement.

6. Conclusion

Pour que la MMV puisse continuer à porter dignement les couleurs de Versoix lors de ses prestations, Le Conseil administratif de la Ville de Versoix vous invite à réserver un accueil favorable à cette demande de crédit pour une subvention extraordinaire d'un montant de CHF 80'000 TTC.

Le Conseil administratif